

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Référence
2025_14

Objet de la délibération
Budget communal : conformité du compte de gestion 2024 au compte administratif 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	9

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage
17/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 24 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absents excusés : M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme LEROY Sandra,

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme CANET Josselyne

Objet de la délibération : Budget communal : conformité du compte de gestion 2024 au compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14

Vu la délibération 2024_10 en date du 28/03/2024 adoptant le Budget Primitif 2024 de la commune

Vu la délibération 2024_31 du 23/05/2024 adoptant la Décision modificative n°1 au BP 2024 de la commune (remboursement d'emprunt)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le document de remise des comptes du comptable public au maire de la commune

Après présentation de l'exécution du budget 2024 de la commune comme suit :

Exercice 2024	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	1 001 257.08	2 055 722.41	3 056 979.49
Titres de recette émis	226 810.03	1 448 452.19	1 675 262.22
Réduction de titres	0	8 717.20	8 717.20
Recettes nettes	226 810.03	1 439 734.99	1 666 545.02
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	1 001 257.08	2 055 722.41	3 056 979.49
Mandats émis	428 463.81	1 255 897.48	1 684 361.29
Annulations de mandats	0	6 323.78	6 323.78
Dépenses nettes	428 463.81	1 249 573.70	1 678 037.51
Résultat de l'exercice	Résultat	Résultat	Résultat
Excédent		190 161.29	
Déficit	201 653.78		11 492.49

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2023, celui de tous les titres et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constate la conformité du compte de gestion 2024 de la commune au compte administratif 2024 de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2025
Le Maire
Alain GERMAIN


